



FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES



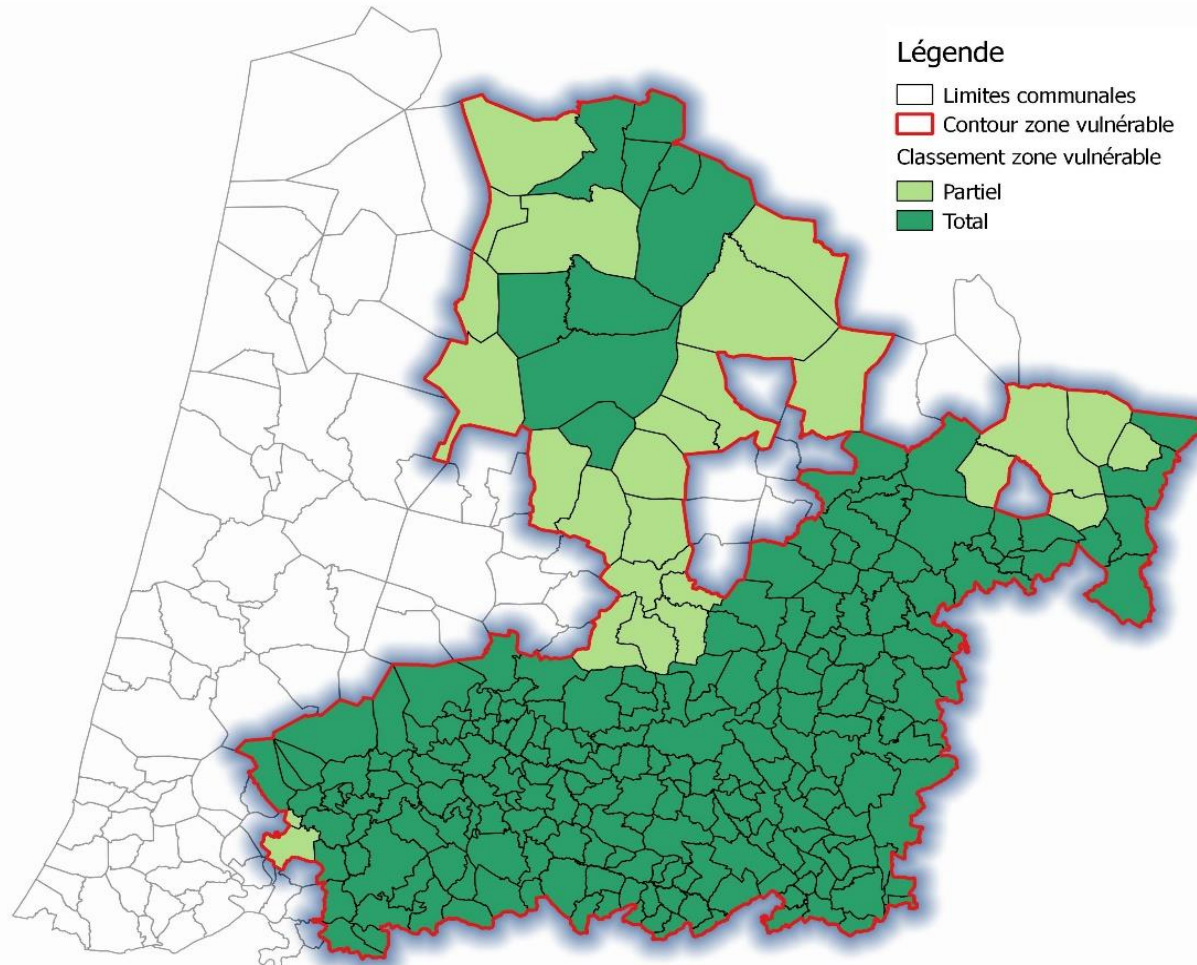
DIRECTIVE NITRATE: PRECONISATIONS ET ORIENTATIONS FDC40



Réunion O.S. du 6 Février 2020

RAPPELS DIRECTIVE NITRATE

- 6^{ème} programme d'action nitrate en cours de 2018 à 2022



DISPOSITIONS PAC ET ZONE VULNERABLE (nitrates)

TYPE D'EXPLOITATION		HORS ZONE VULNERABLE	EN ZONE VULNERABLE
		Règlementation	Règlementation
BIOLOGIQUE et > 10ha		<p>- <u>Maïs ou Céréales</u> : Pas de contraintes après récolte.</p>	<p>- <u>Maïs</u> : Soit obligation d'enfouir superficiellement les résidus de récolte maïs après un broyage fin des cannes dans les 15 jours suivant la récolte. Soit implanter un couvert végétal pour au moins 2 mois et demi.</p> <p>- <u>Céréales</u> : mise en place d'un couvert végétal pour au moins 2 mois et demi.</p>
DIVERSIFICATION	10ha à 30ha		
	> 30ha		
CERTIFICATION (>75% en maïs donc quasiment que Maïs)		<p>- Implantation d'un couvert végétal obligatoire au titre de la certification dans les 15 jours suivant la récolte de la dernière parcelle maïs.</p>	<p>- Implantation d'un couvert végétal, obligatoire au titre de la certification dans les 15 jours suivant la récolte de la dernière parcelle maïs, servant de pièges à nitrates.</p>

PRECONISATIONS FDC 40

TYPE D'EXPLOITATION		HORS ZONE VULNERABLE	EN ZONE VULNERABLE
		Préconisations FDC40	Préconisations FDC40
BIOLOGIQUE et < 10ha			- <u>Maïs</u> : Enfouissement TRES superficiel des résidus avec déchaumeur à disque réglable et travail à faible profondeur.
DIVERSIFICATION	10ha à 30ha	- <u>Maïs</u> : laisser le chaume intact après broyage.	Pour l'implantation d'un couvert : cf. préconisations en certification hors zone vulnérable.
	> 30ha	- <u>Céréales</u> : Pas de mise en place d'un couvert végétal afin de laisser le chaume intact.	- <u>Céréales</u> : privilégier les repousses des restes de récoltes pour obtenir le couvert végétal, sans disquage. Si le couvert n'est pas assez homogène, le compléter avec un semis direct sans travail du sol. Pour la destruction du couvert, cf préconisations certification hors zone vulnérable.
CERTIFICATION (>75% en maïs donc quasiment que Maïs)		- Privilégier une implantation du couvert par semis direct sur chaumes, après broyage, avec un semoir adapté ou par semis sous mulch . - Privilégier un couvert avec une légumineuse facilement destructible mécaniquement (féverole ou pois). - Pour la destruction mécanique du couvert, commencer par le centre de la parcelle vers l'extérieur ou utiliser une barre d'effarouchement à l'avant du tracteur.	- Mêmes préconisations qu'hors zone vulnérable.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS FDC 40

- Zone dérogatoire aux obligations d'enfouissement des résidus dans le prochain programme de 2022.
- Argumentaire sur la base de la région Occitanie.
- Optimiser les potentialités d'accueil des milieux agricoles en faveur de la biodiversité (avifaune migratrice et hivernante, petit gibier sédentaire, microfaune du sol).
- Maintenir la structure des sols et sa richesse agronomique.
- Moins de contraintes et de coûts pour les exploitants.

